Accusé de réception en préfecture 028-262800956-20231211-2024-06-Al Date de télétransmission : 13/02/2024 Date de réception préfecture : 13/02/2024

Département

D'EURE ET LOIR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA CAISSE DES ECOLES

Caisse des Ecoles

Vernouillet 28

**VERNOUILLET** 

légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Damien STEPHO, Président de la Caisse des Ecoles.

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le ONZE DECEMBRE, le Conseil d'Administration,

## BUDGET:

**CAISSE DES ECOLES** 

## **OBJET:**

Convention entre la Caisse des Écoles et le CCAS de la ville de Dreux pour la fourniture de repas au restaurant municipal

Date de la convocation du Conseil d'Administration

28/11/2023

CDE 2024-06

Acte certifié exécutoire après transmission aux services préfectoraux

Publication ou affichage le

notification

13/02/2024

Présents: Damien Stépho, Karine Bénabi, Nicole Montigny, Josiane Emond Excusés: Thomas Lionel, Linda Gauthier, Céline Cagnol, Youssef Lamrini

Assistaient également : Sandrine Harreau, Déborah Gény, Bruno Besnard, Virginie

Lemercier

Mme Bénabi a été élue secrétaire

A la suite du transfert de compétence de la restauration scolaire de la Caisse des Écoles vers la ville de Vernouillet en 2022, certaines conventions avaient dû être mises à jour.

A compter de l'année 2024, la cuisine centrale, qui assure l'activité événementielle, procédera à la gestion et à la facturation des prestations directement avec la Caisse des Écoles.

Par conséquent, il convient de contractualiser avec le CCAS de la Ville de Dreux pour la fourniture des repas au restaurant administratif et de mettre à jour les conventions.

Cette convention précise les modalités d'accueils, d'inscriptions, de fonctionnement et de facturation des repas pris par les agents au restaurant administratif.

C'est pourquoi, le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

 AUTORISE à l'unanimité, la signature de la convention pour la fourniture de repas au restaurant administratif.

ET ONT SIGNE, les membres présents,

Pour copie conforme.

Le Président de la Caisse des Ecoles

